

DANS MON BAC JAUNE



CE QUE JE PEUX METTRE

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

Avec leurs bouchons plastiques :
Boissons, huiles végétales, hygiène, javel, lessive, cubitainers à vin...



EMBALLAGES CARTONNÉS ET BRIQUES ALIMENTAIRES

Boîtes à œufs en carton, cartons de pizza, boîtes de gâteaux...



EMBALLAGES EN MÉTAL

Conserves, aérosols ménagers, canettes, barquettes aluminium ménager...



TOUS LES PAPIERS

Journaux, magazines, publicités, enveloppes (fenêtre ou non), papiers, lettres, cahiers (avec ou sans spirale)...



CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

Cartons marrons, textiles, emballages en bois (boîtes de camembert, cagettes,...), pots de yaourt, barquettes et boîtes plastiques à viennoiseries, polystyrène, restes alimentaires, mobiliers plastiques, poteries, films étirables et verre.



DANS MON CONTENEUR A VERRE



CE QUE JE PEUX METTRE

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

Boissons, huiles, produits cosmétiques....



POTS ET BOCAUX EN VERRE

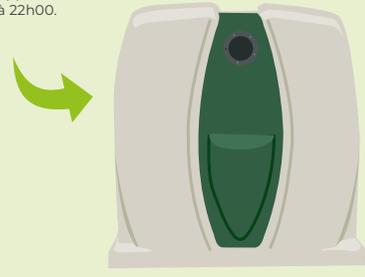
Yaourts, pots pour bébé, confitures....



QUELQUES CONSEILS

SANS BOUCHON NI COUVERCLE.

Afin de ne pas déranger le voisinage, utilisez les Points d'Apport Volontaire de 7h00 à 22h00.



CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

CAPSULES ET BOUCHONS

VERRE DE TABLE, FAÏENCE, VAISSELLE, PORCELAINE



À JETER
DANS LE BAC
D'ORDURES
MÉNAGÈRES



VITRES OU MIROIRS BRISÉS

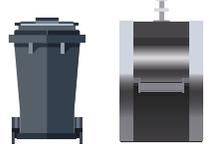
AMPOULES ET TUBES FLUORESCENTS



À DÉPOSER
EN DÉCHÈTERIE



DANS MON BAC A ORDURES MÉNAGÈRES



CE BAC EST RÉSERVÉ UNIQUEMENT AUX DÉCHETS QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE RECYCLÉS



CE QUE JE PEUX METTRE

EMBALLAGES NON RECYCLABLES

(barquettes en plastiques et en polystyrène, boîtes de fromage en bois, pots de yaourts,...)



RESTES ALIMENTAIRES

ARTICLES D'HYGIÈNE, MOUCHOIRS



QUELQUES RÈGLES

- Je jette mes déchets dans un sac fermé. Je le place dans ma poubelle à couvercle noir. Aucun sac déposé à l'extérieur de la poubelle ne sera collecté.
- Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte. Les horaires de passage ne sont pas fixes.
- Je place le bac avec les poignées dirigées vers la chaussée.
- Je rentre le bac, une fois vidé, le plus tôt possible pour éviter tout accident lié à sa présence sur la voie publique. **Il est interdit de le laisser en permanence sur la voie publique.**
- J'inscris mon nom et adresse sur l'emplacement dédié sur le bac pour éviter tout échange avec les voisins.
- J'appelle la Communauté de Communes pour tout problème de maintenance (clip, couvercle, roues...).
- Je lave mon bac poubelle régulièrement.



CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

- DÉCHETS RECYCLABLES
- PILES ET BATTERIES
- DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES
- DÉCHETS TOXIQUES ET DANGEREUX
- VÉGÉTAUX ET ENCOMBRANTS
- DÉCHETS DE SOINS COUPANTS OU PIQUANTS
- VÊTEMENTS, CHAUSSURES
- CENDRES, POUSSIÈRES EN VRAC



A LA DÉCHETERIE PUBLIQUE

La Brévenne ou Fleurieux-sur-L'Arbresle

Uniquement pour les ménages résidant sur le Pays de L'Arbresle
Carte d'accès obligatoire (à demander auprès de la CCPA)



Pour tout renseignement complémentaire :
04.74.01.68.90 ou dechets@paysdelarbresle.fr
ou www.paysdelarbresle.fr



CE QUE JE PEUX APPORTER



GRAVATS
terre, cailloux, sable,
ardoise, carrelage, vaisselle,
tuiles, pots en terre...



DÉCHETS VERTS
pelouse, branchages,
feuilles...



FERRAILLE
tous les objets
métalliques, vélos,
radiateurs en fonte,
tuyaux de cuivre...



ENCOMBRANTS
films de palette, bâches,
moquette ou films
plastiques ...



DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES
gros et petit
électroménager,
informatique, audio, vidéo,
téléphonie...



BOIS
poutres, planches,
palettes...



HUILES DE VIDANGE
huile de vidange
minérale ou synthétique
de véhicules léger



DÉCHETS DANGEREUX
apport limité, voir selon règlement :
peintures, vernis, colles
solvants, cartouches d'imprimantes,
bidons souillés, acides, produits
de traitement jardin, diluants...



MEUBLES
mobilier, matelas,
étagères, chaises...



PILES ET ACCUMULATEURS
piles, accumulateurs, et batteries
(acides ou gel)



HUILES VÉGÉTALES



GROS CARTONS PLIÉS



POLYSTYRÈNE



EXTINCTEURS
Poids inférieur ou égal
à 2kg



LAIN DE VERRE



HUISSERIES

ACCÈS INTERDIT aux véhicules de plus de 12 m³, 3,5T, camion plateau et tracteur



PLÂTRE



**CAPSULES NESPRESSO,
BOUCHONS PLASTIQUES,
LIÈGES**



RADIOGRAPHIES



**LAMPES ET
NÉONS**



TOUS LES PAPIERS

journaux, magazines,
publicités, enveloppes
(fenêtre ou non), papiers,
catalogues, annuaires, lettres,
livres, cahiers (avec ou sans spirale)...



**PNEUS DE
VÉHICULES LÉGERS**

apport limité,
voir selon règlement



TEXTILE



**PLASTIQUES
DURS**



DÉCHETS
CHIMIQUES

Maximum 15kg
par apport



RÉUTILISATION
REEMPLOI

Sur Fleurieux
uniquement



CE QUI EST REFUSÉ

**LES DÉCHETS ISSUS
D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LE TRI

LES HYDROCARBURES
(Essence, gasoil)

LE MERCURE

LES BOUTEILLES DE GAZ

OBJETS PYROTECHNIQUES
Fusée de détresse, feux d'artifice...

TRAVERSES DE CHEMIN DE FER

SOUCHES DE GROS DIAMÈTRE

CADAVRES ET EXCREMENTS

DEMANDER LA REPRISE
À VOTRE VENDEUR
OU FAIRE APPEL À
DES ENTREPRISES
SPÉCIALISÉES

COLLECTE EXCEPTIONNELLE

AMIANTE

Sur inscription, collecte de déchets
d'amiante liée organisée sur la
déchèterie publique sous réserve de
modification de la réglementation.

L'ASTUCE EN PLUS !

Avec mon composteur à 25€, je réduis mes déchets !

